



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

### SEANCE DU 04 JUIN 2010

**PRESENTS :** M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. BRISSON, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

**ABSENTS OU EXCUSES :** M. GRENADE, Vice-Président ; M. VOISIN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. GOUFFRANT, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUYEYS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

**PROCURATIONS :** M. GRENADE à M. BOROTRA ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. DAUBAGNA ; M. GOUFFRANT à Mme DURRUTY.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 29 - URBANISME - ANGLET.

FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DE LA FÉDÉRATION  
COMPAGNONNIQUE DES MÉTIERS DU BATIMENT.

Monsieur MONDORGE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment est maître d'ouvrage de la construction de son futur bâtiment regroupant des activités administratives et de formation professionnelle, sur le lot A1 du lotissement communautaire de Bellevue-Juzan III à Anglet.

Le coût d'investissement est du projet est estimé à 6 776 487,39 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel T.T.C. se répartit comme suit :

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

07 JUIN 2010

de légalité le

07 JUIN 2010

Publié le



P/Le Président,  
Le Vice-Président

Christian MILLET-BARBÉ

(source FCMB) :	PARTICIPATION	%
<b>CONSEIL REGIONAL</b>	3 373 111,00 €	49,78 %
<b>C.A.B.A.B.</b>	794 543,12 €	11,72 %
<b>CONSEIL GENERAL</b>	750 000,00 €	11,07 %
<b>ADEME</b>	23 232,00 €	0,34 %
<b>F.C.M.B :</b>		
Fonds Propres.....	844 241,27 €	12,46 %
Emprunt .....	800 000,00 €	11,81 %
<b>RESTE A FINANCER</b>	191 360,00 €	2,82 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 776 487,39 €</b>	<b>100 %</b>

Dans le cadre de sa compétence relative au développement économique, la Communauté d'Agglomération apporterait une participation totale de 794 543,12 T.T.C. dont 283 599,96 € sous la forme d'un fonds de concours et 510 943,16 € T.T.C. correspondant à la valorisation du terrain d'assiette du projet.

Les modalités de mise à disposition du terrain feront l'objet d'une délibération spécifique. Pour l'information du Conseil, la Communauté d'Agglomération consentira à signer un bail à construction avec la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment, d'une durée de 40 ans sans redevance. Il sera ajouté une clause sur la possibilité de poursuite de l'occupation sous forme d'un bail emphytéotique avec redevance, en cas de maintien de l'activité de formation.

S'agissant de la subvention, les conditions de versement sont précisées dans le projet de convention financière entre la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et la Communauté, joint en annexe.

Les crédits nécessaires pour l'année 2010 sont prévus à l'article 20418 du Budget Primitif de la Communauté voté le 15 mars 2010, à savoir 150 000 €.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- confirmer l'attribution d'un fonds de concours de 283 599,96 € à la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment pour la construction de son futur bâtiment regroupant des activités administratives et de formation professionnelle ;
- approuver les termes de la convention financière jointe à la présente délibération et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à sa signature.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**